

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de La Baie qui sera tenue à la salle des comités au bureau d'arrondissement de La Baie située au 422, rue Victoria, à La Baie, **le 17 juin 2024, à 16h.**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **DÉROGATIONS MINEURES – PRÉSENTATION - COMMENTAIRES DU PUBLIC – ADOPTION**
 - 2.1 Jean-Mathieu Garret et Stéphanie Coudé – 1351, avenue Médéric-Gravel, La Baie – DM-5575 (id-17526)
 - 2.2 Gaétan Tremblay et Chantale Lemieux – Lot 5 755 143 du cadastre du Québec, voisin du 4373, chemin Saint-Louis, La Baie – DM-5593 (id 17560)
 - 2.3 Jean-François Tremblay et Laurie Gobeil – 3932 à 3934, chemin Saint-Joseph, La Baie – DM-5595 (id-17588)
 - 2.4 Patrick Pelletier et Claudia Lévesque – 3250, rue des Fauvettes, La Baie – DM-5596 (id-17592)
 - 2.5 William Maltais-Gagné (Eric Gagné) – 2333, rue Bagot, La Baie – DM 5597 (id-17551)
 - 2.6 9269-9180 Québec inc. (Michel Lavoie) – 756, rue des Croisières, La Baie – DM-5598 (id-17601)
 - 2.7 Rio Tinto Alcan inc. (Olivier Cimon) – 5000, route du Petit-Parc, La Baie – DM-5601 (id 17612)
3. **AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES**
4. **VARIA**
5. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
6. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

DONNÉ à Saguenay ce 13^e jour du mois de juin 2024.

L'assistante-greffière

CAROLINE HAMEL

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

À sa séance extraordinaire qui se tiendra le 17 juin 2024 à 16 h à la salle des comités au bureau d'arrondissement de La Baie située au 422, rue Victoria, La Baie, le conseil d'arrondissement de La Baie statuera sur les demandes de dérogations suivante :

- 2.1 **1351, avenue Médéric-Gravel, La Baie – DM-5575 (id-17526)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un (1) garage détaché portant la superficie totale maximale des bâtiments accessoires à 95,1 mètres carrés au lieu de 75,5 mètres carrés, sur un immeuble situé au 1351, avenue Médéric-Gravel, La Baie.
- 2.2 **Lot 5 755 143 du cadastre du Québec, voisin du 4373, chemin Saint Louis, La Baie – DM-5593 (id-17560)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une (1) habitation rurale (H9) avec une marge avant maximale de 18 mètres au lieu de 12,5 mètres, sur un immeuble situé sur le lot 5 755 143 du cadastre du Québec, voisin du 4373, chemin Saint-Louis, La Baie.
- 2.3 **3932 à 3934, chemin Saint-Joseph, La Baie – DM-5595 (id-17588)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un (1) garage détaché ayant une hauteur maximale de 6,2 mètres au lieu de 6 mètres, une hauteur de comble de 2,3 mètres au lieu de 1,8 mètre et avec un escalier desservant le comble, sur un immeuble situé au 3932 à 3934, chemin Saint-Joseph, La Baie.
- 2.4 **3250, rue des Fauvettes, La Baie – DM-5596 (id-17592)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une (1) remise attenante qui porte la superficie totale maximale des bâtiments accessoires à 90 mètres carrés au lieu de 74,1 mètres carrés, sur un immeuble situé au 3250, rue des Fauvettes, La Baie.
- 2.5 **2333, rue Bagot, La Baie – DM-5597 (id-17551)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge arrière minimale de 8,5 mètres au lieu de 15 mètres et autoriser un empiètement des cases de plus de 3 mètres sur la façade habitable du bâtiment principal, sur un immeuble situé au 2333, rue Bagot, La Baie.
- 2.6 **756, rue des Croisières, La Baie – DM-5598 (id-17601)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une marquise attenante au bâtiment principal à une distance minimale de 0 mètre de la ligne latérale droite du terrain au lieu de 1,5 mètre et à une distance minimale de 1,7 mètre de la ligne de rue au lieu de 3 mètres, autoriser l'installation de thermopompes en cour latérale sur rue à une distance minimale de 2,7 mètres de la ligne de terrain arrière au lieu de 3 mètres et sans être dissimulées par des aménagements paysagers, sur un immeuble situé au 756, rue des Croisières, La Baie.
- 2.7 **5000, route du Petit-Parc, La Baie – DM-5601 (id-17612)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction de clôtures avec l'utilisation de fil barbelé, sur un immeuble situé au 5000, route du Petit-Parc, La Baie.

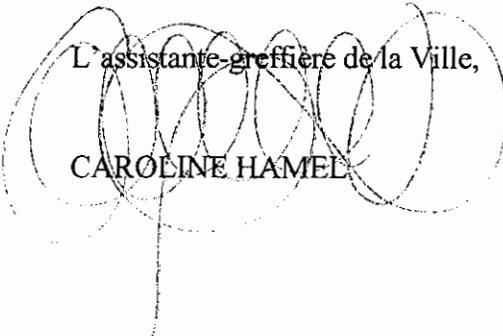
Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogations, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 30 mai 2024.

L'assistante-greffière de la Ville,

CAROLINE HAMEL



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Hamel, assistante-greffière de la Ville de Saguenay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public concernant la demande de dérogation mineure qui sera adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement de La Baie prévue le 17 juin 2024 dont l'original est annexé aux présentes a été diffusé conformément aux prescriptions du règlement VS-R-2023-137 et à la Loi, de la manière suivante :

- a) En affichant une copie conforme dudit avis à l'endroit prévu à cette fin dans l'hôtel de ville le 30 mai 2024;
- b) En publiant une copie dudit avis sur le site internet de la Ville de Saguenay à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics> le 30 mai 2024;

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat ce 30^e jour du mois de mai 2024.

L'assistante-greffière de la Ville,

CAROLINE HAMEL

CH/sh

AIDE AUX ORGANISMES
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

3.

Séance extraordinaire du 17 juin 2024

| No de demande | Entité externe | Description | Montant octroyé | Montant ventilé | Ventilation complète |
|---------------|-------------------------------|---|-----------------|-----------------|----------------------|
| 004109 | CONTACT NATURE RIVIERE-A-MARS | Subvention entretien annuel des chemins pour Okwari | 3500,00\$ | 3500,00\$ | 1130003.000.29700 |

Total : 3500,00\$